

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance du 07 juin 2012

Ordre du jour

1. Comité de concertation Gouvernement fédéral Gouvernements des Communautés et des Régions.
2. Relations avec le Parlement de la Communauté française.
3. Octroi d'une subvention au Fonds Prince Philippe pour l'année 2012.
4. Fonction publique.
Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 juin 2004 relatif aux congés et aux absences des agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, du Conseil supérieur de l'audiovisuel et des organismes d'intérêt public relevant du Comité de Secteur XVII, en exécution de la convention sectorielle 2011-2012.
Troisième lecture
5. Avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 avril 2008 portant exécution des articles 5, 11, 12 et 13 du décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires.
Première lecture
6. Bâtiments scolaires.
Subventions accordées aux établissements scolaires dans le cadre du programme prioritaire de travaux (PPT).
7. Octroi d'une subvention à l'Université Libre de Bruxelles pour l'année 2012.
Lecture unique
8. Réforme des pensions.
Moyens nécessaires à l'AGPE pour assumer les conséquences de la réforme.
Lecture unique
9. Projet de décret relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques de catégorie 1 dans les infrastructures sportives.
Deuxième lecture
10. Octroi d'une subvention à l'ASBL Les Brasseurs/L'annexe à charge du 2012.
Lecture unique

11. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 décembre 2006 portant exécution du décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales.
Seconde lecture
12. Octroi d'une subvention à la ville de Tournai, gestionnaire du Musée des Beaux-Arts, en vertu de sa convention de mise en conformité.
Lecture unique
13. Octroi d'une subvention aux bibliothèques itinérantes des provinces de Hainaut et de Luxembourg pour la réalisation d'un plan pluriannuel de développement de la lecture dans le cadre de conventions passées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Lecture unique
14. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 13 juin 2008 fixant le plan communautaire opérationnel de promotion de la santé au sein de la Communauté française du 1er janvier 2008 au 30 juin 2013.
Lecture unique
15. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 26 janvier 2012 octroyant une subvention aux services communautaires de promotion de la santé agréés pour la réalisation de leurs missions durant la période couverte par leur agrément en 2012.
Lecture unique
16. Octroi d'une subvention à l'asbl Fédération Laïque des Centres de Planning Familial à titre de soutien au projet de promotion de la santé affective et sexuelle en milieux festifs « Sex & co ».
Lecture unique
17. Octroi d'une subvention à l'asbl Fédération Laïque des Centres de Planning Familial à titre de soutien de son programme de promotion de la santé sexuelle et affective en milieu scolaire pour l'année 2012.
Lecture unique
18. Octroi d'une subvention au Service de prévention de la ville de Mons à titre de soutien au programme « Promotion de la santé et prévention des assuétudes en milieu scolaire à Mons ».
Lecture unique
19. Projet de décret modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire.
Troisième lecture
20. Avant-projet d'arrêté portant fusion de l'Athénée Royal à Namur et du Lycée de la Communauté française à Namur.
Première lecture
21. Avant-projet d'arrêté portant fusion par absorption de l'implantation Jupille de l'Athénée Royal Charlemagne par l'Athénée Royal Liège-Atlas.
Première lecture

22. Avant-projet d'arrêté portant fusion par absorption de l'Athénée Royal de Braine-le-Comte par l'Athénée Royal de Soignies.
Première lecture
23. Avant-projet d'arrêté portant fusion par absorption de l'implantation Fléron de l'Athénée Royal Charlemagne par l'Athénée Royal à Soumagne.
Première lecture
24. Projet d'arrêté précisant les modalités prévues à l'article 8 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.
Seconde lecture